

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DPI*



*Demandeur·se·s de protection internationale

Ce récapitulatif vous est proposé par la FAMGB, en collaboration avec Médecins du Monde, la Croix-Rouge et Fedasil

Qu'entend-t-on par DPI

Les demandeur·se·s de protection internationale (DPI) sont des personnes qui ont fui leur pays pour des raisons de sécurité et qui cherchent une protection dans un autre pays (anciennement demandeur·se·s d'asile).

Tant que la procédure est en cours, les DPI ont un droit garanti aux soins médicaux. Les conditions liées aux raisons de fuite de leur pays d'origine, au parcours migratoire et/ou à leur arrivée dans le pays d'accueil, peuvent avoir un impact profond sur leur santé mentale et physique.

DIFFÉRENTS STATUTS ADMINISTRATIFS

En Belgique, faute de place dans les centres d'accueil, on peut distinguer administrativement trois profils de DPI :

Les DPI hébergé·e·s par un centre d'accueil Fedasil	Prise en charge médicale par Fedasil la plupart du temps
Les " DPI no show technique " Par manque de place, ils·elles ne sont pas hébergé·e·s par le réseau Fedasil et vivent généralement en hébergement d'urgence ou en rue	En tant que médecins généralistes, vous pouvez être amené·e à prendre en charge les DPI "no show" et "no show technique".
Les " DPI no show " Par choix, ils·elles ne sont pas hébergé·e·s par le réseau Fedasil et renseignent alors une adresse privée indépendante	

Prise en charge en médecine générale

1 Identifier

Lors d'une première demande de protection internationale, une Annexe 26 est délivrée au·à la demandeur·se par l'Office des Etrangers. **Demandez au·à la patient·e de vous montrer cette annexe 26.**

2 Réquisitoire

Valable pour tout rendez-vous médical

Le·la DPI (ou un·e aidant·e) introduit une demande via le formulaire en ligne (réquisitoire) 2 ou 3 jours avant le rdv en consultation et le présente (papier ou mail) le jour de son rendez-vous médical. S'il·elle se présente en consultation de MG sans réquisitoire, il est encore possible d'en faire la demande le jour-même.

3 Interprétariat

Le SPF vous propose un **outil gratuit** : Intercult. (Créer un compte par email [ici](#))
Vous pouvez également faire appel à d'autres structures (SETIS, Bruxelles Accueil, ...)

4 Centre d'accueil

Assurez-vous que votre patient·e se soit inscrit·e sur une liste d'attente s'il·elle **souhaite être hébergé·e en centre d'accueil**.

Dans le doute, il·elle peut se rendre au Fedasil Point Info

5 Anamnèse

Portez attention à la vaccination et au rattrapage de vaccins, au dépistage de la tuberculose et au dépistage des vulnérabilités.

6 Prescriptions

Le·la patient·e doit se présenter en pharmacie **avec une prescription ET un nouveau réquisitoire** pour obtenir gratuitement ses médicaments.

7 Référencement

Pour toute consultation, examen ou soin médical, un réquisitoire est nécessaire. La date du rendez-vous, le nom de la structure et la spécialité du·de la prestataire sont demandés. Le nom du·de la prestataire et le numéro de téléphone sont optionnels.

8 Facturation

Envoyez **par courrier postal votre facture, accompagnée de l'attestation de soin et du réquisitoire** à l'attention du service Gestion des processus : Rue des Chartreux 21, 1000 Bruxelles



Un seul rendez-vous ne suffit pas toujours

→ Il est bien entendu impossible de traiter tous les aspects d'une situation en une seule consultation, et certains sujets ne sont pas toujours appropriés à aborder lors d'une première rencontre.

N'hésitez pas à informer le·la patient·e que vous restez disponible pour toute question, qu'elle concerne sa santé physique ou psychique.

Par exemple : « *Je suis votre médecin de référence, si vous êtes malade ou si votre moral va moins bien, n'hésitez pas à revenir.* »

En savoir plus

BROCHURE COMPLÈTE

Médecins du Monde, la Croix-Rouge et Fedasil vous proposent un petit livret interactif online reprenant des **informations détaillées sur toutes ces thématiques** - et d'autres encore.

TOOLBOX

Médecins du Monde propose également une Toolbox en ligne reprenant des **informations, ressources et outils d'aide à la prise en charge** des patient·e·s en situation de **vulnérabilité**.



© Copyright 2025 / FAMGB

DPI : PRISE EN CHARGE EN BELGIQUE - MISE À JOUR 2025
EN COLLABORATION AVEC MÉDECINS DU MONDE, LA CROIX-ROUGE ET FEDASIL

Tous droits réservés à la Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles /
Federatie van de Brusselse Huisartsen Verenigingen